



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Commune d'Anderlecht**  
Service de l'Urbanisme  
Rue Van Lint, 6  
B - 1070 BRUXELLES

V/Réf. : dossier 51877 (corr. : G. De Latte)

Ref. Nova : 04/XFD/1775913

N/Réf. : GM/BDG/AND20294\_672\_PU\_Tournseols\_15B\_FermeScheut

Bruxelles, le 28/04/2021

Objet : ANDERLECHT. Rue des Tournesols, 15B – partie de l'ancienne ferme de Scheut.  
Demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation et l'extension d'une habitation située dans un ensemble de maisons.

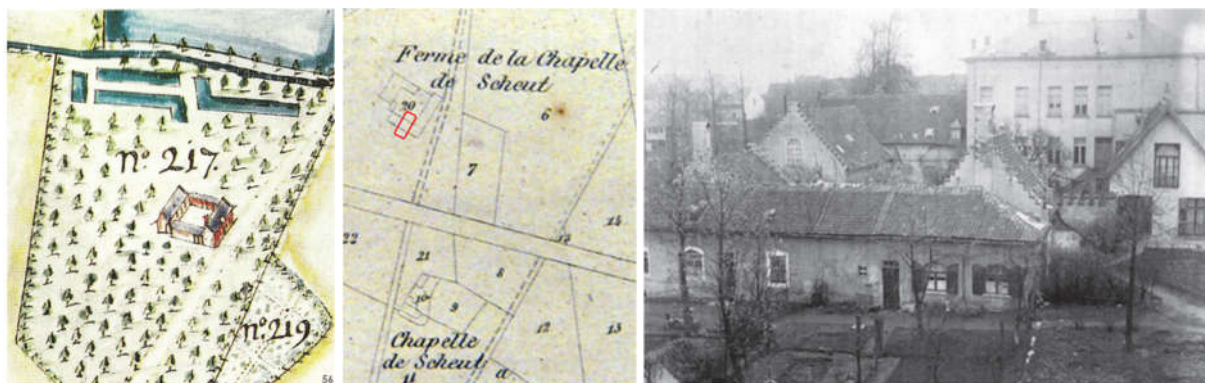
**Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier reçu par mail du 29/03/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 21/04/2021.

**CONTEXTE**

Les origines de l'ancienne ferme de Scheut, liée avec le couvent homonyme, sont anciennes (15<sup>e</sup> siècle) et elle est pour cela inscrite *de facto* à l'Inventaire du Patrimoine architectural de la Région de Bruxelles-Capitale. Un rapport archéologique (« La Ferme De *Scheut* rue des Tournesols, 15 à Anderlecht », V. Moulaert et S. Loicq, dans la série Archéologie à Bruxelles, Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, 014/01) a été réalisé en 2011-2012 afin de documenter l'histoire du lieu, qui a subi de nombreuses transformations. A noter que seules certaines parties du complexe ont pu être étudiées. C'est dans les années 1930 que cette exploitation agricole est devenue un complexe regroupant plusieurs habitations, ce qui est toujours le cas aujourd'hui puisque huit maisons unifamiliales occupent cet ancien quadrilatère.



De g. à dr. : Le domaine des Chartreux vers 1760, extr. du Plan de Vandermaelen (1830) et vue vers 1930 (extr. du rapport archéologique, cité ci-dessus)



Vues actuelles de l'ensemble (©Google maps), des façades avant et arrière (extr. du dossier de demande)

En raison des mutations successives – graphiquement résumées ci-dessous –, l'ensemble affiche actuellement une allure très hétérogène, sans vision générale pour le réaménagement de chacune des propriétés individuelles.

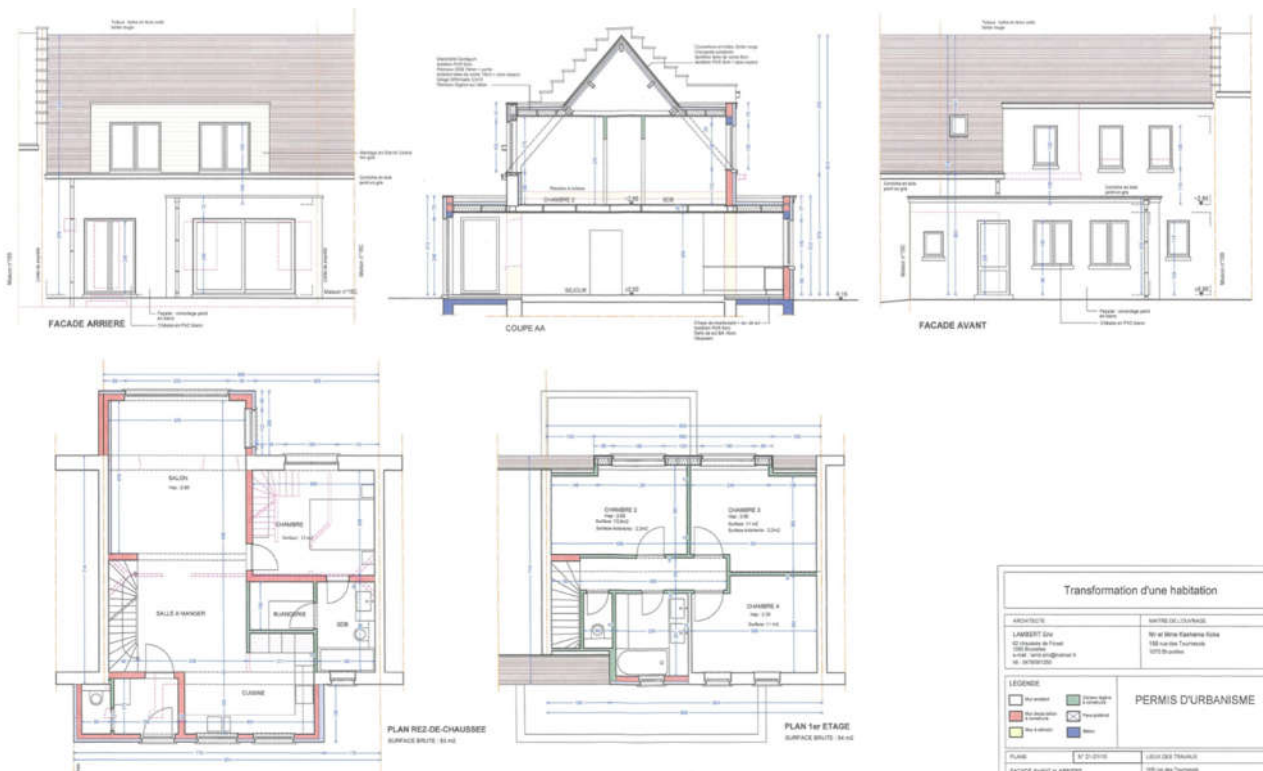


Evolution des bâtiments de l'ancienne ferme (extr. du Rapport archéologique), du 19<sup>e</sup> s. à aujourd'hui. La flèche bleue précise l'emplacement des interventions projetées.

## DEMANDE

La demande concerne uniquement le logement 15B et se décline comme suit :

- extension en façade avant, avec la démolition de l'annexe existante et le surhaussement d'une partie de la façade;
- extension en façade arrière sur une profondeur de 2m, création d'une lucarne;
- transformations intérieures : modification du cloisonnement intérieur, déplacement de l'escalier, création d'une chambre au RDC et de 3 chambres à l'étage, abaissement du plancher de l'étage, isolation de la toiture par l'intérieur.



Situation projetée (extr. du dossier de demande)

## AVIS

L'Assemblée formule dans un premier temps des considérations plus générales et émet ensuite quelques remarques concernant les travaux envisagés.

Au préalable, la CRMS souligne le contenu très succinct du dossier : le manque de photographies d'ensemble, de vues plus précises et de documentation de la situation existante ne permettent pas d'apprécier réellement la situation actuelle ni la présence éventuelle d'éléments originels (charpente, maçonneries, plancher...).

De manière générale, la CRMS regrette qu'il n'y ait jamais eu de vision d'ensemble sur la rénovation de l'ancienne ferme, ce qui aurait permis de mieux cadrer et de rendre plus cohérents les projets de rénovation et de transformation successifs. En l'absence d'une telle vision globale (qui ne peut évidemment pas être développée au niveau des demandeurs individuels), chaque habitation est rénovée petit à petit, sans prendre en compte que chacune relève d'un complexe ancien, présentant un réel intérêt historique et archéologique, et sans veiller au maintien d'une cohérence. De ce fait, l'ancienne ferme de Scheut est aujourd'hui largement dénaturée.

Concernant le projet lui-même et face au constat précédent, la CRMS ne s'oppose pas aux grandes lignes du projet. Elle demande toutefois qu'une étude archéologique du bâti soit réalisée préalablement au chantier. Les travaux envisagés créent l'occasion de compléter le rapport réalisé en 2011-2012 pour le compte d'Urban (d'autant plus que cette partie du site n'avait pas été investiguée à l'époque) et de se rendre compte des éléments historiques encore en place dans la maison concernée par la présente demande. Elle suggère que le Département Archéologie de la DPC (Urban) prenne cette étude en charge.

Sans s'opposer aux extensions demandées et nécessaires pour augmenter l'habitabilité de ce petit logement, la Commission demande que le plancher du 1<sup>er</sup> étage soit maintenu, s'agissant probablement du niveau ancien et d'un élément présentant un intérêt archéologique (à vérifier préalablement). Comprenant cependant le besoin d'un espace suffisant à l'étage, elle suggère que la hauteur souhaitée dans les chambres soit récupérée en alignant la façade surhaussée et la toiture à celles de l'habitation voisine. Dans la mesure du possible et si elle s'avère être ancienne, la structure de la toiture devrait également être conservée et intégrée lors de l'opération de surhaussement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe



C. FRISQUE  
Président

c.c. : [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [acoppieters@urban.brussels](mailto:acoppieters@urban.brussels) ; [sagrilliere@urban.brussels](mailto:sagrilliere@urban.brussels) ; [urbanisme@anderlecht.brussels](mailto:urbanisme@anderlecht.brussels) ; [gdelatte@anderlecht.brussels](mailto:gdelatte@anderlecht.brussels) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [bdeghellinck@urban.brussels](mailto:bdeghellinck@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [adegraeve@urban.brussels](mailto:adegraeve@urban.brussels)